

Que se passe-t-il après les examens de réintégration?

Le médecin et le psychologue rendent un avis commun qui vous sera transmis dans les meilleurs délais. Cette décision sera également communiquée au greffe et au Parquet.

Avis défavorable

Vous ne pouvez pas récupérer votre permis de conduire. Après 6 mois, vous pouvez repasser les examens de réintégration.

Avis sous conditions

Après la période de déchéance, vous pouvez vous rendre à votre commune et demander un nouveau permis de conduire. Les conditions de l'avis seront reprises sur ce dernier. Celles-ci ne peuvent être adaptées qu'après de nouveaux examens de réintégration.

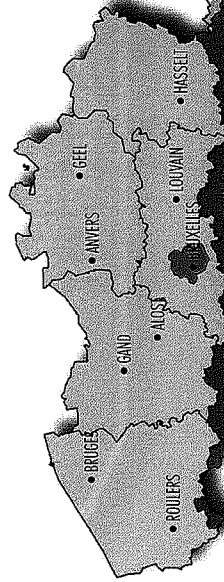
Avis favorable

Après la période de déchéance, vous pouvez récupérer votre permis de conduire au greffe.

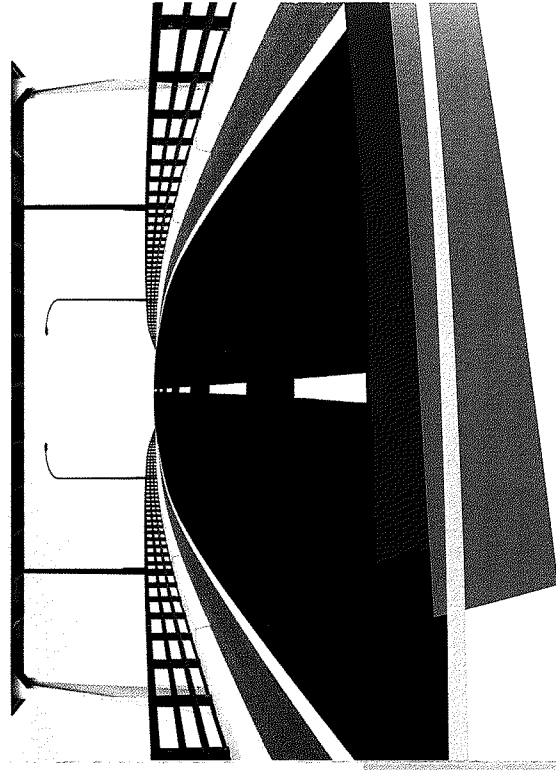
Où puis-je effectuer des examens de réintégration?

Lorsque nous vous contactons pour convenir d'une date pour les examens, vous choisissez vous-même le bureau de l'IBSR où vous souhaitez les passer. Nous sommes présents dans toutes les provinces du pays.

Vous trouverez un itinéraire pour vous rendre dans nos bureaux sur www.examensdereintegration.be. Tous les bureaux sont accessibles en transports en commun ou en voiture.



L'IBSR vous met sur le droit chemin !



IBSR

IBSR Institut Belge pour la Sécurité Routière



Pour poser vos questions ou changer votre rendez-vous, contactez-nous:

Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR)
Département Examens de réintégration

Chaussée de Haecht 1405 • 1130 Bruxelles

Tél.: 02 244 14 20 • Fax : 02 244 14 30

Email: examensdereintegration@ibsr.be

Site Internet: www.ibsr.be • www.examensdereintegration.be

Que sont les examens de réintégration?

Les examens de réintégration sont des examens médicaux et psychologiques. Ils visent à évaluer votre condition physique et votre comportement dans la circulation. Ceux-ci doivent être suffisamment bons pour conduire un véhicule à moteur en toute sécurité. Les examens de réintégration sont effectués par des organismes agréés.

Qui doit passer des examens de réintégration?

Si vous commettez une infraction, le juge peut vous condamner à une déchéance du droit de conduire. En d'autres termes, votre permis de conduire est retiré pour une période déterminée.

Par ailleurs, le juge peut imposer des examens de réintégration, à savoir un examen médical et psychologique ou uniquement l'un des deux. Vous devez passer ces examens avec succès pour récupérer votre permis de conduire.

Qu'est-ce que l'IBSR?

L'IBSR est l'Institut Belge pour la Sécurité Routière (www.ibsr.be). Nous sommes un organisme agréé pour les examens de réintégration. En outre, nous sommes des experts pour tout ce qui a trait à la sécurité routière: nous effectuons des recherches, donnons des avis aux instances politiques, organisons des formations, informons par le biais de nombreuses campagnes... Nous vous mettons sur le droit chemin!

Je dois suivre des examens de réintégration. Que dois-je faire?

- Le Parquet vous envoie par la poste un courrier en vous demandant de choisir dans une liste l'organisme où vous souhaitez passer les examens de réintégration. Vous devez communiquer dans le mois votre choix au Parquet. Si vous ne choisissez pas de centre, c'est le Parquet qui s'en chargera.
- Vous pouvez aussi choisir un organisme plus tôt. Pour cela, rendez-vous au greffe.

J'opte pour l'IBSR. Et maintenant?

- Le Parquet nous fait savoir que vous avez choisi l'IBSR. Nous vous envoyons alors :
 - un formulaire à compléter par vous;
 - une invitation de paiement.
- Renvoyez immédiatement le formulaire complété à l'IBSR et procédez au paiement.
- Ensuite, nous prendrons contact avec vous dans les 2 semaines afin de convenir d'une date pour vos examens de réintégration.

Combien coûtent les examens de réintégration?

Le coût maximal des examens de réintégration est fixé chaque année par la loi. En 2012, un examen médical coûte €91, un examen psychologique €308.

Comment se déroulent les examens de réintégration?

Tous les examens de réintégration ont lieu le même jour et au même endroit. L'examen médical est effectué par un médecin, l'examen psychologique par un psychologue. Tous deux réalisent différents tests. Veillez donc à être en forme et bien reposé pour passer ces examens.

L'IBSR est bien plus qu'un institut pour les examens de réintégration. Nous pouvons également vous aider dans les situations suivantes:

- Lorsque le juge vous a ordonné de suivre un cours Driver Improvement en vue d'améliorer votre comportement dans la circulation.
- Lorsque le juge a exigé de vous que vous suiviez un programme d'encadrement alcoolock.